



**Mémoire Présenté
par : Marcis TESSY**

**Université d'Abomey-Calavi
Institut National de la
Jeunesse de l'Éducation
Physique et du Sport**

**QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS DES
COMPORTEMENTS DES PRISONNIÈRES
DE LA PRISON CIVILE DE COTONOU**

Année Académique: 2003-2004

Université d'Abomey-Calavi
(UAC)

Institut National de la Jeunesse de l'Éducation Physique et du Sport
(INJEPS)

**MÉMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE CONSEILLER
PRINCIPAL DE JEUNESSE ET D'ANIMATION**

Secteur: *JEUNESSE ET ANIMATION (J.A.)*

Option: *ANDRAGOGIE*

THÈME:

**QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS DES COMPORTEMENTS DES
PRISONNIÈRES DE LA PRISON CIVILE DE COTONOU**

Présenté par:

Marcis TESSY

Sous la direction de:

Souaïbou GOUDA

Maître assistance à

l'INJEPS

Année académique:

2003-2004

RÉSUMÉ

Le présent travail traite *des facteurs explicatifs des comportements des détenues de la PCC*. En effet, il est aisé de constater que la prison est truffée de problèmes. Malgré ces problèmes les occupantes arrivent à supporter le poids de l'incarcération. Autrement dit, elles se conforment d'une manière ou d'une autre à la vie carcérale. Se pose donc la problématique suivante: *quels sont les facteurs explicatifs des comportements des détenues ?*

Pour répondre à notre préoccupation, notre méthodologie a consisté à utiliser l'entretien semi-directif et l'observation non participante. Le traitement des données nous a amené à adopter la méthode qualitative.

L'analyse des résultats nous a montré que les détenues se comportent de diverses manières en fonction de leurs besoins, de leur personnalité, de leur famille, des groupes sociaux auxquels elles appartiennent, des conditions permanentes et des conditions périodiques. Toutes ces conditions interagissent. Bref, tous ces facteurs peuvent être regroupés en deux grands facteurs: les facteurs internes et les facteurs externes. Les premiers renferment les facteurs psychologiques, personnels et sociologiques et les deuxièmes sont constitués des facteurs structurels et des facteurs conjoncturels.

Pour finir, nous n'avons pas manqué de faire des propositions pour une meilleure compréhension des comportements des femmes emprisonnées.

AVANT-PROPOS

Au départ notre recherche était portée sur "*Les conséquences de l'incarcération de la femme sur les enfants*". Mais très tôt, nous nous sommes rendu compte qu'une telle étude nécessite des recherches préalables. Autrement dit, il n'y a pas d'études scientifiques sérieuses et validées car celles-ci requerraient une mesure **avant et après** (quelle était la qualité de la relation mère-enfant avant l'incarcération, quels sont les problèmes de l'enfant après) et des comparaisons **inter-sujets** (enfants ayant subi la séparation, enfants placés avec leur mère en dedans, enfants du même âge, relations mère enfants semblables, etc.) Ce que nous ne pouvons pas faire dans le cadre de notre soutenance qui était programmée pour Octobre 2004, et pour cause, nous avons été limités par le temps. Nous avons dû changer de thème tout en restant dans le domaine de l'incarcération féminine. De plus, après notre soutenance, nous avons procédé à un toilettage de notre mémoire. Ce qui signifie que ce travail n'est pas exactement ce que nous avons soutenu.

Par ailleurs, nous avons choisi de mener des recherches sur les femmes en prison, non pas parce que les autres catégories de prisonniers ne nous intéressent pas, non pas parce que nous sommes animés d'un esprit féministe, mais parce que nous sommes convaincus que « *la femme est la racine première, fondamentale de la nation où se greffe tout apport, d'où part aussi toute floraison.* » (M. BÂ)

En outre, on constate que la délinquance féminine prend de l'ampleur. Or la délinquance est « *une pathologie sociale* »¹ et la délinquante est un être récupérable. Pour la récupérer et lui redonner sa valeur, il faut absolument savoir comment elle interagit avec tous les composants de la prison.

¹ ADOKO, M. *Réflexion sur les problèmes liés à l'application du principe de la rééducation par le travail et à la réinsertion sociale des détenus condamnés de la prison civile de Cotonou. Mémoire de fin de formation. ENAS/ UAC, Cotonou, 2000, p.1*

DEDICACE

À

*Mon Seigneur Jésus-Christ;

*Mes parents;

*Mes frères et sœurs;

*Ma famille;

*Aux femmes emprisonnées au Bénin et dans le monde.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous nous en voudrions de ne pas témoigner notre reconnaissance et notre gratitude à l'endroit de ceux qui nous ont aidés de près ou de loin et d'une manière ou d'une autre. Ainsi, nous remercions infiniment l'institution africaine **CODESRIA** (Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociale en Afrique) qui nous a accompagnée financièrement. Sans elle nous ne pourrions pas effectuer cette étude.

Notre reconnaissance va aussi à l'endroit de Madame **Siobhan Sparkes McNamara**, chargée du Programme Assistant (Human Rights and Refugees) à Quaker United Nations Office (QUNO), qui a mis à notre disposition des documents. Merci infiniment.

Nous tenons à remercier aussi Madame Marie-André **BERTRANT**, criminologue au Centre International de Criminologie Comparée (Université de Montréal) pour ces conseils.

Nous n'oublions pas non plus notre maître de mémoire **GOUDA** Souaïbou qui a su créer en nous l'esprit d'originalité, l'esprit d'écoute, l'esprit d'acceptation de l'autre malgré l'énorme différence culturelle. Malgré vos multiples empêchements, vous vous êtes sacrifiés pour nous afin d'avoir ce travail. Merci du fond du cœur.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- **AADH:** Association Africaine des Droits de l'Homme
- **AEDH:** Association Européenne des Droits de l'Homme
- **AI:** Amnesty international
- **Al :** Alii (les autres)
- **CES:** Conseil Économique et Social
- **CICR:** Comité International de la Croix—Rouge
- **Cf.:** Confère
- **DASJ :** Direction de l' Action Sociale de la Justice
- **Eg :** Egalement
- **ENAS :** École Nationale d' Assistance Sociale
- **FIDH:** Fédération Internationale des Droits de l'Homme
- **HRW:** Human Rights Watch
- **Ibid.:** Ibidem (au même endroit)
- **Id:** Idem (du même auteur)
- **Infra :** ci-dessous
- **INHES:** Institut National des Hautes Études de Sécurité
- **IST :** Infections Sexuelles Transmissibles.
- **MST :** Maladies Sexuellement Transmissibles.
- **OIP:** Observatoire International des Prisons
- **OMCT:** Organisation Mondiale Contre la Torture
- **ONG :** Organisation Non Gouvernementale.
- **ONU :** Organisation des Nations Unies.
- **Op. Cit.:** Opere citado (œuvre citée)
- **PCC :** Prison Civile de Cotonou.

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

- **PIDCP:** Pacte International des Droits Civils et Politiques
- **PIDESC:** Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels
- **PRI:** Penal Reform International
- **QUNO:** Quaker United Nations Office
- **SIDA :** Syndrome d'Immunodéficience Acquisée.
- **UA:** Union Africaine
- **UAC :** Université d'Abomey-Calavi.
- **UE:** Union Européenne
- **V :** Voir
- **VIH :** Virus d'Immunodéficience Humaine

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SOMMAIRE

Désignation	Pages
Introduction	10
1ère partie: Le cadre théorique	12
I / État des connaissances sur le comportement humain	13
II / État des connaissances	16
III / Problématique et hypothèses	27
2 ème partie: Modèle d'analyse	31
3 ème partie : Méthodologie	33
I / Champ de l'étude	34
II/ Instruments de recherche	35
III / Population cible	36
IV / Échantillonnage et échantillon	37
V / Traitement et analyse des données	38
VI / Difficultés rencontrées.	39
4 ème partie: Résultats	40
I / Présentation des résultats de l'entretien	41
II / Présentation des résultats de l'observation non participante	49

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

5 ème partie: Analyse et discussions	51
Conclusion	56
Bibliographie	58
Annexes	61
Table des matières	63

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

Dans la société en général et celle africaine en particulier, la femme dans un foyer doit être une bonne épouse c'est-à-dire une femme qui sait tenir un foyer. Cette notion de bonne épouse transparaît clairement dans ce texte : « *Les parents, après avoir embrassé leur fille, la laissèrent aller, l'exhortant à aimer son mari, à diriger la famille, à gouverner la maison et à se montrer irréprochable.* »¹ Autrement dit, la femme doit non seulement procréer, mais aussi éduquer les enfants et prendre soin de la survie de la famille.

Nonobstant ces vertus, il arrive malheureusement que des femmes (célibataires ou mariées, jeunes filles, adultes ou vieilles) commettent des délits et/ou crimes et se retrouvent en prison.

Ainsi dans presque tous les pays du monde, les femmes, pour une raison ou pour une autre, sont enfermées. En France, les prisonnières sont deux milles cent trente (2130)². Elles représentent « 4% à 5% des détenus au Danemark, en Norvège et en Finlande... »³. En Afrique du sud, elles sont au nombre de deux mille deux cents cinquante six (2.256)⁴. Le Bénin n'est pas à l'abri de l'incarcération de la femme. En 1999, les femmes représentaient 3,63% sur les quatre mille quarante huit (4.048) prisonniers.⁵

Du moment où « *l'homme naît bon, la société qui le corrompt* » (J.-J. ROUSSEAU, 1755), il appartient alors à la même société de trouver des voies et moyens pour récupérer les hors-la-loi. C'est ce qui a amené les États du monde à œuvrer pour la réinsertion des détenues.

L'État béninois n'est pas resté en marge de cette initiative. En réalité, l'Administration Pénitentiaire s'est doté d'un décret qui préconise la réinsertion des prisonniers en général par le travail. Mais force est de constater que cette réinsertion laisse à désirer parce que les autorités en charge de la gestion des prisons semblent ne pas bien cerner les différentes phases de la réinsertion des détenus. Au nombre de ces étapes on note la phase pénitentiaire qui est la mission fondamentale de l'ensemble des personnels pénitentiaires. Mais pour opérer cette phase pénitentiaire, il faut

¹ DUBY, G. & PERROT, M., *Histoire des femmes: Le moyen âge*. Tome 2. 1987, p.117

² Au 1^{er} Janvier 2006, selon les chiffres fournis par la Direction l'administration pénitentiaire.

³ BERTRAND M.-A. , *Prison pour femmes, deuxième partie*, Ed. Méridien, 1998, p.13

⁴ TOUGOURI, H., Les détenus vulnérables, In *Les conditions de détentions en Afrique*. 1996 p.63

⁵ ADOKO, M., Op. Cit., p.12

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou connaître comment les détenus se comportent. C'est ce qui nous a amené à nous investir dans la réinsertion sociale des prisonnières sous l'angle étude des comportements.

Au fait, pour nous, une action pénitentiaire réussie nécessite une connaissance approfondie de des conduites des détenues.

De là, notre objectif est d'**expliquer quelques facteurs des comportements des détenues de la PCC.**

Mais pour atteindre cet objectif, nous allons structurer le travail en cinq (05) grandes parties :

I – Le cadre théorique

II – Le modèle d'analyse

III – La méthodologique

IV – Les résultats

V – Analyse et discussion

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

**PREMIÈRE PARTIE:
ÉTUDE THÉORIQUE**

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

I/ État des connaissances sur le comportement humain

A – Approche éthologique du comportement

Nous devons cette approche à Darwin. L'**éthologie** signifie étymologiquement « *science des mœurs* » (*ethos* : « mœurs », *logos* : « étude/science »). Autrement dit, l'éthologie désigne l'étude du comportement des espèces animales mais liée à leur "back ground" zoologique.

Lorsque nous appliquons cette théorie au comportement humain, nous dirons que l'éthologie est la science qui étudie le comportement sous la dépendance de l'instinct. Le comportement instinctif est un comportement inné, déterminé génétiquement, qui ne nécessite pas d'apprentissages préalables et qui se retrouve chez tous les individus de la même espèce. L'instinct peut donc être défini comme la faculté innée d'accomplir, sans apprentissage préalable, des actes spécifiques, sous certaines conditions du milieu extérieur et de l'état physiologique de l'individu. Cette faculté innée est un répertoire inné, comparable à un "programme informatique" prêt à être utilisé lorsque des déclencheurs, d'origines endogènes ou exogènes, sont présents. Au nombre des comportements instinctifs concernant l'ensemble de la vie individuelle et sociale de l'animal (y compris l'homme), nous avons la nourriture, la reproduction, la protection de la famille,... Rappelons enfin que ces comportements permettent d'assurer la survie de l'animal en tant qu'individu et l'organisation sociale du groupe dont il fait partie, tout en jouant le rôle de facteurs déclenchant pour le comportement de ses pairs. Bref, l'approche éthologique du comportement met l'accent sur l'instinct pour expliquer les comportements humains.

B- Approche behavioriste

Le behaviorisme vient du mot anglais « *behavior* » qui signifie « *comportement*. ». Le behaviorisme est donc une approche de la psychologie qui étudie les interactions de l'individu avec le milieu. De manière plus claire, il s'agit de l'étude du comportement observable et du rôle du milieu en tant que facteur déterminant du comportement.

De plus, il faut signaler que c'est du behaviorisme découlent les théories de l'apprentissage: le « *conditionnement classique (ou répondant) de Pavlov* » et le « *conditionnement opérant de*

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou Skinner ».

En réalité, la première théorie est « *une forme d'apprentissage reposant sur l'association d'un comportement à un stimulus présent dans l'environnement* »⁵. Autrement dit, c'est un stimulus qui déclenche une réponse de l'organisme.

« *Le conditionnement opérant élaboré par Skinner consiste à contrôler un comportement par un système reposant sur les renforcements et les punitions.* »⁶. Le renforcement est le fait d'accroître un comportement et la punition consiste à le réduire. En d'autres termes, lorsqu'un comportement reçoit l'approbation (conséquences positives), il se renforce et s'affiche aisément. Par contre, un comportement désapprouvant entraîne un châtement.

En définitive, l'approche behavioriste du comportement prône la présence de stimuli pour expliquer les comportements humains.

C – Approche cognitiviste

Cette approche met l'accent sur le traitement de l'information par le système nerveux c'est-à-dire la manière dont un individu acquiert, code, stocke, transforme et emploie l'information pour une adaptation à son milieu. En un mot, le cognitivisme est une démarche scientifique qui a pour but de décrire et d'expliquer le processus d'élaboration qui intervient entre un stimulus et sa réponse.

De manière générale, le système nerveux est comparé à une unité centrale d'ordinateur qui fournit des réponses (output - comportements) en fonction de ce qui lui est donné (input - stimuli).

En outre, l'approche cognitiviste « *postule que l'appareil mental est constitué de représentations, états mentaux possédant une structure et un contenu accessible à la description objective. Un état mental correspond de fait à un comportement réduit à la seule représentation, sans expression observable de l'extérieur* »⁷.

En résumé, l'approche cognitiviste du comportement insiste sur le système nerveux pour expliquer les comportements humains.

⁵ Initiation à la psychologie CÉGEP ST-CLIN DE LA MEUTE. L'approche comportementale.
<http://www.er.uqam.ca/nobel/m213354/SITE%20INTERNET%20FINAL/L%27APPROCHE%20B%20C9HAVIORALE.html> (consulté en Janvier 2008)

⁶ Ibid. (consulté en Janvier 2008)

⁷ Centre National de Recherche Scientifique, 2007, Réflexions sur Éthiques et sciences du comportement humain. Site Internet : <http://www.cnrs.fr/fr/presentation/ethique/comets/index.htm> p. 9 (consulté en Mars 2008)

D – Approche psychanalytique

Une nouvelle approche s'intéresse également à l'étude du comportement humain: l'approche psychanalytique. En effet, cette théorie trouve une réponse au comportement de l'individu grâce aux expériences de son passé et cherche à comprendre dans quelle mesure le passé influence le présent. Ici, il est question de l'influence de l'inconscient sur le comportement d'un individu. « *Elle a la particularité d'insister sur l'histoire individuelle de chaque sujet pour comprendre la dynamique intra-psychique qui conditionne son comportement et peut être à l'origine de ses conflits internes.* »⁸

Au total, l'étude du comportement nous a amené à explorer différentes approches. Il s'agit de l'approche éthologique (comportement basé sur l'instinct), l'approche behavioriste (comportement basé sur l'environnement), l'approche cognitiviste (comportement basé sur le système nerveux) et l'approche psychanalytique (comportement basé sur l'histoire de la personne). Puisque notre recherche concerne les femmes en détentions, nous ne pouvons ne pas nous intéresser à ce qui est déjà fait dans ce domaine. C'est donc ce qui nous amène à faire un état des connaissances sur la prison en général et sur la femme en prison en particulier sans oublier de faire une revue critique de la littérature tombée sous nos mains.

⁸ Ibid., p.10

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou
II / État des connaissances

A – Sur la prison

1) Les objectifs de la prison

Traditionnellement, la prison remplit quatre (04) fonctions : la punition, la protection, la dissuasion et la réinsertion.

En réalité, généralement lorsqu'une personne est incarcérée, c'est pour être punie parce qu'elle a commis une faute: « *le tord qu'un crime fait au corps social, c'est le désordre qu'il y introduit : le scandale qu'il suscite, l'exemple qu'il donne, l'incitation à recommencer s'il n'est pas puni, la possibilité de généralisation qu'il porte en lui.* »⁹.

Ensuite, la prison permet de protéger la société pour le temps de l'incarcération même s'il ne se conforme pas aux normes sociales après sa libération ; sa détention marque au moins un temps d'arrêt dans ses actions criminelles. Bref, la prison met « *à l'écart des individus considérés comme susceptibles de nuire à la société* »¹⁰ Aussi cache-t-elle le criminel aux yeux des victimes.

En outre, l'emprisonnement a un effet dissuasif tant sur le délinquant (c'est-à-dire l'empêcher de commettre un nouveau délit) que sur d'autres qui craindront de se voir à leur tour infliger la même peine.

Enfin, la prison vise à rendre facile la réinsertion ; c'est-à-dire aider le prisonnier à changer de comportement. La réinsertion du détenu doit être sociale, professionnelle et économique. Quels sont donc les caractéristiques de la vie carcérale?

⁹ FOUCAULT M., *Surveiller et punir: Naissance de la prison*, France, Gallimard, 1975, p.95

¹⁰

2) Certains aspects spécifiques de la vie carcérale

La prison, étant un monde clos, un sous monde vraiment complexe, les prisonniers sont à la merci de plusieurs dangers qui peuvent modifier les comportements des détenus:

- le **VIH SIDA**: « *les prisons sont elles-mêmes des lieux où le risque de transmission du VIH est extrêmement élevé, et ceci pour de nombreuses raisons: toxicomanie, injection de drogue sans respect de l'hygiène, rapports sexuels non protégés, violence, viol, et tatouage à l'aide de matériels non stériles* »¹¹;
- les inégalités : « *En prison, les inégalités relationnelles, sociales et culturelles demeurent* »¹²;
- le suicide chez les prisonniers: « *Le " taux " de suicides en prison est sept fois plus élevé en prison qu'à l'extérieur* »¹³;
- le suicide chez le personnel¹⁴;

Après ce bref aperçu sur la prison, nous allons aborder l'enfermement de la femme.

¹¹ ONUSIDA. Personnes en milieu carcéral. <http://www.unaids.org/fr/PolicyAndPractice/KeyPopulations/PeoplePrison/> (consulté en décembre 2005)

¹² Prison. Enquête sur l'histoire familiale d'un échantillon de détenus. <http://prisons.free.fr/enquetedetenus.htm> (consulté en décembre 2005)

¹³ SENAT, *Rapport de la Commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France*, 2000, N° 449, p. 127 ; V Eg. M. SCHACHTEL, *Femmes en prison. Dans les coulisses de Fleury-Mérogis*, Albin Michel, Paris, 2000, p. 96

¹⁴ SCHACHTEL M., *Femmes en prison: Dans les coulisses de Fleury-Mérogis*, Paris, Albin Michel, 2000, p.98

B - État de la question sur l'enfermement de la femme

1) Quelques causes de l'incarcération de la femme

Les causes de l'incarcération de la femme sont multiples et varient selon les régions (pays). Nous pouvons distinguer les causes de l'enfermement de la femme sous deux angles : les causes immédiates et les causes lointaines.

Les causes immédiates sont les violences contre les personnes (homicide, crimes contre la vie humaine, crimes sexuels, lésions corporelles et voies de fait, vols qualifiés), les crimes contre la propriété avec ou sans violence (vol sans violence, fraude, recel, pénétration par infraction,...) et les crimes contre la morale et l'ordre public¹⁵.

Par exemple en Afrique (Sénégal), les motifs de l'incarcération de la femme sont l'infanticide, le vol, la prostitution, le trafic de drogue, les coups et blessures volontaires¹⁶. Inutile de rappeler que les infractions des femmes sont sur-représentées dans les contentieux familiaux et économiques, et sous-représentées dans les infractions à caractère violent. Ce qui veut dire que les infractions commises par les femmes sont souvent liées « à leur mode de vie et de subsistance »¹⁷

En outre, pour ce qui est des motifs lointains, nous voyons tout ce qui a rapport à leur passé. En effet, les détenues sont des « *exclues des réseaux de sociabilité traditionnelle, et en particulier des dispositifs institutionnels d'intégration sociale que sont l'école, le travail, la famille (entendue dans sa conception la plus normative), jusqu'aux institutions d'assistance sociale.* »¹⁸. Autrement dit, les détenues viennent généralement de milieux défavorisés caractérisés par la misère sociale, affective et intellectuelle. De plus, la plupart des détenues sont surtout coupables d'avoir mal choisi l'homme de leur vie. Autrement dit « *la criminalité des femmes est très souvent liée à un homme* »¹⁹. Bref, il est rare de voir une femme jouer le rôle de leader dans les actes criminels ou délinquantiels. Cette prise de position de la femme s'explique par le fait qu'elle est dans un état d'amour ou de soumission à un homme (petit ami, concubin ou époux). De plus, elle a une certaine image de l'homme (force, virilité,

¹⁵ BERTRAND M.- A., *La femme et le crime*, Ed. L'Aurore, Montréal, 1979, p. 91

¹⁶ SENE M'BAYE K., *Femmes en prison au Sénégal: Du statut de victime au statut de bourreau*, http://pagesperso-orange.fr/psycause/037/037_femme_prison_senegal.htm (Consulté en Novembre 2007)

¹⁷ CARDI C., « Trajectoires des femmes incarcérées : Prison, ordre social et ordre sexué », *Les cahiers de la sécurité*, 1er trimestre 2006, INHES, n°60, p.45

¹⁸ Ibid., p.44.

¹⁹ TRINQUIER, C. *Femmes en prison*, Paris, Le cherche midi, 1997 p.114

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou caractère risque-tout).

En définitive, les causes de l'emprisonnement de la femme sont généralement en rapport avec un homme proche.

Vues les différentes causes de l'enfermement de la femme, il est nécessaire d'aborder les conséquences de cet emprisonnement.

2) Quelques conséquences de l'incarcération de la femme

Les conséquences de l'incarcération de la femme sont de trois ordres : les conséquences pour la détenue elle-même, les conséquences pour sa famille et les conséquences pour la société.

Tout d'abord, l'entrée en prison coupe la détenue de sa vie sociale et la fait rompre avec son passé. Elle est donc désocialisée ; c'est-à-dire qu'elle est privée « ...de son identité sociale (unité) et individuelle (unicité) »²⁰. De là, elle souffre d'absence de choix dans les décisions et les actes du quotidien. Bref, elle subit une « déresponsabilisation »²¹. Cet état de chose peut amener certaines à somatiser, tomber malade, connaître des troubles alimentaires et digestifs et noter un arrêt temporaire des règles²². D'autres peuvent agir sur leur propre corps : se faire tatouer, se blesser, s'ouvrir les veines, se taillader la peau, avaler des larmes de rasoir, des fourchettes,...²³. « Elles souffrent cruellement du manque d'affection »²⁴. Ce qui peut entraîner une homosexualité de circonstance. Les détenues perdent leur statut de femmes mariées²⁵ puisqu'elles ne sont plus appelées par leur nom marital. Les rituels d'arrivée (fouilles au corps, prise d'empreintes, pertes des effets personnels, ...) ²⁶ marquent le début d'une longue déstructuration tant du point de vue temporel que spatial. Au fait, du point de vue spatial, il y a une proximité dans les échanges. Les codétenues sont imposées et non choisies ; la relation interpersonnelle est imposée (opposition avec le système de l'échange à l'extérieur). D'un point de vue temporel, la détenue ne maîtrise plus le temps.

De plus, si la détenue vit avec son enfant en prison, elle doit se battre doublement pour se

²⁰ ZANNA O., « Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral », *Analyses et réflexions sur les pratiques corporelles d'aujourd'hui* / sous la direction de BEDHIOUFI Hafsi, Tunisie, CDR.ISSEP, 2004 p. 43

²¹ ROSTAING C., *La relation carcérale: Identité et rapport sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, Presse Universitaire de France, Collection « Le lien social », 1997 p. 133

²² Prison, Femmes en prison, la mort lente. <http://prisons.free.fr/femmesenprison.htm> (consulté en décembre 2006)

²³ M. SCHACHTEL, Op. Cit., p.97

²⁴ *Ibid.*, p.106

²⁵ ROSTAING C., *Ibid.*

²⁶ OIP, *Le nouveau guide du prisonnier*, France, Les Éditions de l'Atelier / Éditions Ouvrières, 2000, p.34

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou nourrir et nourrir son enfant²⁷. Et si cet enfant « *n'est pas amené hors de la prison au moins chaque semaine pour être plongé dans le monde extérieur, son développement intellectuel et émotionnel peut être retardé et son adaptation à la société compromise* »²⁸. De même si la femme est enceinte au moment de son incarcération, il y a risque: « *La grossesse pendant l'incarcération doit être considérée comme une situation à haut risque, tant du point de vue médical que psychologique pour les mères emprisonnées et leurs enfants* »²⁹.

Ensuite, la famille n'est pas à l'abri des conséquences de l'incarcération de la femme. En effet, la peine de prison que vit un parent « *affecte tout les aspects de sa vie, allant du lieu où il vit et de la manière dont il gère la situation à sa relation avec les autres membres de la famille et du statut social qu'il a dans la communauté* »³⁰. De plus, l'éloignement de la prison pèse lourd dans la vie quotidienne des familles. Cela complique les démarches et augmente les difficultés de visites. Les femmes chefs de ménage n'ont plus de contrôle sur leurs enfants pour ce qui est de leur éducation. Ils sont donc appelés à se démerder pour s'offrir les trois repas quotidiens et subvenir à d'autres besoins. Bref, « *la famille est disloquée* »³¹.

Enfin, la détention de la femme dans les établissements pénitentiaires a des répercussions sur la société. Vues les nobles missions qui lui sont assignées (éducation, protection de la famille,...) il est clair que sa présence en prison va réduire ses marges de manœuvre. Et si les enfants qui sont la relève de demain sont déboussolés, c'est donc la société entière qui sombre. Rappelons-nous que « *la femme est l'avenir de l'homme* » (ARAGON).

Que faut-il donc faire pour éviter au maximum l'emprisonnement de la femme.

3) Des solutions pour améliorer les conditions de détention féminine

²⁷ ROBERTSON O., *Parents en prison: les effets sur leurs enfants*, Genève, QUNO, 2007, p. 33

²⁸ PRI, 1997, *Op. Cit.*, p. 95

²⁹ ACOCA L., 1998, cité par O. ROBERTSON, 2007, *Ibid.*

³⁰ ROBERTSON O., 2007, *Ibid.*

³¹ SCHACHTEL M., *Op. Cit.*, pp. 94-95

La prison doit punir, mais aussi rééduquer. Il vaut mieux dire resocialiser. C'est dans cette optique qu'il convient de ne pas faire peser sur les détenues un sentiment d'enfermement absolu ; puisqu'il s'agit de l'enfermement dans l'enfermement. La prison doit rester un lieu social qui prend en compte tous les aspects du développement humain. Il ne s'agit en aucun cas de transformer la prison en un Eldorado. Mais, il est question d'éviter la désinsertion.

En effet, l'administration pénitentiaire doit instituer le milieu carcéral ouvert ou semi-ouvert (par exemple encourager davantage les permissions de sortir pour les femmes mariées), pour permettre à la détenue de s'imprégner du changement de sa société et de continuer à jouer le rôle qui lui est dévolu dans sa famille.

Par ailleurs, au nom de la réinsertion psychosociosexuelle, il faut la mise en place de parler intime dans les prisons comme le fait certains pays (**Costa Rica**). D'autre part, un travail sérieux doit être mené par les autorités étatiques pour amoindrir la responsabilité criminelle des détenues ; donc opter pour la peine alternative ou non carcérale. Il s'agit de procéder à une « *enquête biographique* »³² qui consiste à considérer non seulement les circonstances, mais aussi les causes du crime de la délinquante. En d'autres termes, **M. FOUCAULT** veut qu'on passe au peigne fin l'histoire de la vie de la prisonnière. Ce travail doit permettre d'avoir une connaissance claire et nette sur sa position sociale, son éducation et sur sa culture.

Toujours dans cet "esprit foucaultien", il faut une évaluation approfondie des éléments qui sont liés aux infractions commises par les femmes : relation interpersonnelle et rapport avec les autres, agression, capacité de s'affirmer, dépression, consommation d'alcool et / ou de drogue, troubles post-traumatiques et problèmes de dissociation et symptômes associés à l'agression ou à l'exploitation sexuelle. L'objectif, c'est de fournir des renseignements de base sur la détenue et de mieux comprendre ses préoccupations actuelles ainsi que le contexte personnel et social entourant son infraction.

Après ce tour d'horizon sur l'enfermement de la femme, nous allons faire la revue de la littérature.

C - Revue critique de littérature

³² FOUCAULT, M. *Op. it.*, p.255

Quelques ouvrages ont été décortiqués pour constituer notre revue de littérature.

1) Problèmes généraux de la prison

Il n'est point à démontrer que le problème de détention préoccupe les États. C'est justement ce qui a poussé les continents Européen à tenir un sommet pour discuter des conditions de détention des prisonniers. En effet, à l'issue du colloque européen sur le contrôle des conditions de détention dans les prisons d'Europe³³, il ressort que "le vieux continent" connaît beaucoup de problèmes : la montée en flèche de la population carcérale, le non respect des règles pénitentiaires européennes, les problèmes de contrôle judiciaire des conditions de détention et de protection des droits des prisonniers dans les nouvelles démocraties de l'Europe centrale. Aussi faut-il souligner que les participants de ce colloque ont évoqué le problème des différentes catégories de détenus dangereux, les détenus à haut risque d'évasion, les perturbateurs, les agitateurs, les psychopathes caractériels, personnalités très perturbées, imprévisibles. En outre il a été question du désengagement de L'État vis-à-vis de la prison (privatisation de la prison) et de ses conséquences. Enfin, des recommandations ont été faites : le contrôle administratif, le contrôle par le judiciaire, le contrôle par la population sans oublier les médias.

En **1996** et en **2002**, s'est tenu respectivement un séminaire sur les conditions de détention en Afrique et une conférence panafricaine sur la réforme pénale et pénitentiaire en Afrique. En effet, le séminaire de **1996**³⁴ s'inscrit dans la perspective de la détermination d'une politique africaine efficace pour améliorer les conditions de vie des prisonniers. Au cours du séminaire, les participants ont insisté sur tant de problèmes posés par la détention en Afrique. Ces problèmes sont entre autres la surpopulation des prisons, les conditions malsaines de vie des détenus et l'absence de peines alternatives à l'emprisonnement.

L'expérience du Zimbabwe en matière des peines non carcérales et peines alternatives à

³³ PRI, *Le contrôle des conditions de détention dans les prisons d'Europe*, Actes d'un colloque européen tenu à Marly-le-Roy, France du 25 au 27 Octobre 1996, Paris, PRI, 1997

³⁴ PRI, *Les conditions de détention en Afrique*, Actes d'un séminaire panafricain, Kampala, Ouganda 19-21 Septembre 1996, Paris, PRI, 1997

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou
l'emprisonnement pour réduire la population carcérale et le nombre des récidivistes est enrichissante. Des ateliers sur les prévenus, les détenus vulnérables, le travail en prison et d'autres thèmes ont également été organisés. Ces assises ont accouché d'une déclaration commune qui invite les États participants à améliorer les conditions de détention, à diminuer autant que possible l'incarcération des prévenus, à former le personnel pénitentiaire, à encourager les peines alternatives, à réinsérer les détenus par des programmes de formation et de travail,...

Quant à la conférence panafricaine de 2002³⁵ elle fait un bilan du séminaire de Kampala. En effet, il ressort que des efforts ont été observés par des États mais il demeure des préoccupations : la surpopulation, l'insalubrité, le **VIH SIDA**, les difficultés de partenariats entre **ONG** et services pénitentiaires. Les préoccupations majeures de ce sommet sont la réinsertion des détenus par le travail d'intérêt général, la diminution de la détention provisoire, la gestion des peines, la déjudiciarisation, la justice réparatrice et la justice traditionnelle. Au terme de cette rencontre, il est préconisé entre autres la promotion de la réinsertion des délinquants.

NTSILA A. A. (1996)³⁶ montre que la prison au Congo est une institution en difficulté, malade et très peu réglementée. En réalité, la femme magistrat révèle une panoplie de maux au nombre desquels on a le surpeuplement, l'insuffisance des infrastructures, la pénurie des moyens matériels et financiers. Elle dénonce ensuite les autorités qui violent les droits essentiels des prisonniers. Enfin, elle brosse avec drame le désordre qui y règne : libérations négociées, femmes détenues se trouvant en état de grossesse, évasions, etc. Elle n'oublie pas de proposer des solutions non moins importantes relatives à la santé des détenus, à l'organisation et au fonctionnement des prisons.

En définitive, s'il est vrai que les trois (03) premiers ouvrages font ressortir de belles idées (grâce sûrement de la participation d'éminents professeurs) sur le problème de la détention, il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont pas accordé une attention particulière à la détention féminine. Pour ce qui est de l'ouvrage de la magistrate, il faut reconnaître qu'elle a le mérite d'aborder ce problème complexe. Mais il faut signaler que les solutions qu'elle a apporté ont une coloration juridique

³⁵ PRI, *Conférence panafricaine sur la réforme pénale et pénitentiaire en Afrique*, Ouagadougou, Burkina-Faso du 18-20 Septembre 2002, Paris, PRI, 2003

³⁶ NTSILA A. A., *Changer la prison au Congo*, Brazzaville, CCF, 1996

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou (sûrement parce que l'auteur est une femme de droit), pas sociologique, ni psychologique.

Au regard des nombreux problèmes qui se posent à la détention, il faut donc mener des réflexions sur la prison.

2) Réflexions sur la prison (ou la peine)

Parmi ceux qui ont mené des réflexions sur cette institution, nous avons Nicolas **FRIZE** et Philippe **COMBESSIE**. En réalité, **FRIZE (2004)**³⁷ s'interroge sur le sens de la peine de prison et montre qu'elle est inutile. D'abord, l'incarcération du prévenu est une peine avant le procès. Le prévenu purge « *une peine jamais prononcée* ». Ce qui biaise les conclusions futures du travail du juge d'instruction. Au moment du jugement, la peine prononcée est confondue avec la détention déjà effectuée. Le sentiment d'injustice (à cause de la lourdeur de la peine, de l'inapplication de la justice de la même façon pour tous) empêche le détenu à donner « *un sens à sa propre peine* ». Le quotidien carcéral qui est fait de monotonies finit par rendre la peine indolore. Les intervenants de ce lieu (professionnels, enseignants, médecins, juges, ...) se voient agir en vain puisque le nombre de condamnés ne cesse de grimper. Mais la société n'admet pas la réalité. On préfère parler de la volonté de l'« *opinion publique* ». L'auteur montre que ce sont les médias qui véhiculent avec frénésie cette expression.

Au total, il faut reconnaître que l'auteur a fait des réflexions pointues sur la peine. Il s'agit donc, pour notre part de réflexions philosophiques. Ce qui lui manque, ce sont des analyses sociologiques car la peine de prison est un fait social. Et c'est justement ce qui nous pousse à nous attarder sur **COMBESSIE**³⁸

En fait, le sociologue aborde les différentes approches sociologiques de la prison. Ses études portent sur les fonctions de la prison, sa population, les politiques carcérales, la vie carcérale et la prison comme miroir de la société qui l'engendre. En réalité pour lui, la prison joue les fonctions d'expiation, de dissuasion, de neutralisation et de réadaptation. Les politiques carcérales adoptées prennent en compte ces quatre (04) fonctions. Toutefois, ces fonctions ne sont pas certifiées puisque la socialisation des criminels et les difficultés de réinsertion provoquent une forte récurrence alors que pour une meilleure mise en pratique de la politique de neutralisation, on enfermerait que les criminels

³⁷ FRIZE N., *Le sens de la peine: État de l'idéologie carcérale*, Clemecey, Leo Scheer, 2004

³⁸ COMBESSIE P., *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 2004

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou dangereux. Finalement, l'ouvrage est un écrit scientifique vu la documentation utilisée (la bibliographie fait onze pages). Mais, nous sommes restés sur notre faim puisque l'auteur n'a pas du tout développé sa propre vision de la prison comme société. De plus, sa recherche reflète la réalité française.

Puisque notre étude porte sur les femmes en prison, nous ne pouvons ne pas examiner les livres qui parlent de la détention féminine.

3) Incarcération féminine

Des écrits parlent de la femme en milieu carcéral. Au nombre de ces ouvrages, nous avons recensé trois (03).

TRINQUIER C. (1997)³⁹ a donné la parole aux femmes détenues dans les centres de détentions et dans les maisons d'arrêt et aux femmes déjà libérées. En fait, elle décrit très fidèlement les causes de l'incarcération de ces femmes : infanticides, vol, usage et trafic de stupéfiants, assassinats, ... Ensuite on constate que ces nombreuses femmes (jeunes et moins jeunes, mariées, divorcées, célibataires sans enfants ou déjà grands-mères) sont issues de milieux plus ou moins défavorisés. En outre, la femme des média explique l'émancipation criminelle des femmes par l'évolution de la société. Enfin, elle dégage une réalité saisissante : l'enfermement de la femme entraîne le plus simplement du monde un déchirement des liens familiaux. Elle dévoile sans ambages qu'une familiarisation des détenues avec les surveillantes peut conduire à des relations homosexuelles.

Cet ouvrage de **TRINQUIER** est très intéressant dans la mesure où il aborde une catégorie de détenues vulnérables (les femmes), relate fidèlement les propos de ces femmes et met à nu les nombreux problèmes liés à leur emprisonnement. Toutefois, la journaliste française n'a fait que retracer avec elle l'itinéraire d'une vie. Les expériences rapportées sont également focalisées sur des réalités françaises.

³⁹ TRINQUIER C., *Femmes en prison*, Paris, Le cherche midi, 1997

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

SCHACHTEL M. fut choquée par les problèmes qui minent la plus grande prison pour femmes de France, pays pourtant développé. Il s'agit de l'insalubrité, le **VIH SIDA**, l'Hépatite C, l'intoxication alimentaire, la présence de religieuses catholiques pour une population à forte proportion musulmane, le suicide,...En abordant les conséquences de l'incarcération des « *filles* » (dislocation familiale, prise en otage du corps par le tatouage, le suicide, l'ouverture des veines, la taillade de la peau ;...), l'infirmière met l'accent sur la nécessité de traiter humainement ces femmes. Par contre on remarque un traitement spécial mais limité pour les détenues enceintes et celles qui ont de nourrices : spécial parce qu'elles sont logées dans un quartier différent ; limité en ce sens que l'enfant ne bénéficie pas d'un soin médical en cas d'urgence car il n'est pas « *considéré comme détenu* ». Ainsi l'auteur observe que l'enfermement des détenues avec enfant est synonyme de punition d'une coupable (la mère) et d'un innocent (le bébé). En définitive, l'ouvrage nous permet de mieux connaître les réalités des prisons françaises et les implications la détention de la femme. Mais l'ouvrage est muet sur les comportements observables en prison.

Notre dernier ouvrage sur l'incarcération de la femme est de **Jane Evelyn ATWOOD**⁴⁰. La journaliste a photographié des femmes en prison en Europe et aux **U.S.A.** Par ces images, elle nous confirme clairement l'horrible vie des prisonnières évoquée par les auteurs précédents. On découvre à travers cet ouvrage l'humiliation décomplexée dont sont victimes ces femmes. De plus, par les interviews qu'elle a réalisées, nous constatons que les femmes sont généralement enfermées pour des infractions qu'un homme proche a commises ou par complicité. Résultat : elles purgent généralement de longue peine que les hommes qui sont en rapport avec le délit. On apprend également dans ce livre qu'aux **U.S.A.**, les femmes commettent des délits liés à la drogue et en France, elles sont coupables d'ignorance. Au terme de ce qui suit, nous pouvons dire que l'avantage de l'œuvre réside dans les photographies qui accompagnent les propos. Mais la responsable de l'ouvrage n'a fait aucune analyse scientifique ou personnelle des faits qu'elle a recueillis.

III / Problématique et hypothèses

A- Problématique

⁴⁰ ATWOOD J. E., *Trop de peines: femmes en prison*, Paris, Albin Michel, 2000

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

Au lendemain de la deuxième guerre, la plupart des États du monde, à la recherche d'un nouvel ordre mondial où règne le respect des droits de l'Homme, ont conclu et ratifié des accords ou règlements sous l'égide de l'ONU. Les instruments les plus importants issus de ces sommets sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le **PIDESC**, le **PIDCP** et la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Sur le plan régional (continental), les pays œuvrent également dans ce sens. En fait, l'UA, par le biais de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a pour mission « *de promouvoir les droits de l'Homme et des Peuples, d'en assurer la protection...* »⁴¹. L'UE, de son côté, a adopté une Convention européenne des droits de l'homme afin de « *protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales...* »⁴²

Par ailleurs, il ne faut pas occulter les actions importantes des **ONG** internationales (**FIDH**, **HRW**, **AI...**) et régionales (**AADH**, **AEDH**,...) en faveur des droits de l'homme.

Au regard de tout ce qui précède, inutile de rappeler que « *les droits universels de l'homme ne s'arrêtent pas aux portes des prisons* »⁴³. Ainsi les droits de l'homme en milieu carcéral méritent une attention particulière puisque les détenus subissent des peines privatives de liberté.

C'est dans cette optique que l'ONU a édité plusieurs documents juridiques dont l'« *Ensemble des règles minima (RMT) pour le traitement des détenus* »⁴⁴ et les « *Règles minima des Nations Unies pour l'Élaboration de Mesures non Privatives de Liberté* »⁴⁵. De plus, le **CES** de l'ONU par le biais de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a mis sur pied une « *Coopération Internationale en vue de l'amélioration des conditions de détention dans les prisons* »⁴⁶.

Outre les nombreuses mesures prises par les Nations Unies, nous ne pourrions ignorer les **ONG** internationales (**PRI**, **OIP**, **CICR**, ...) qui travaillent pour le respect des droits des prisonniers et pour leur réinsertion sociale.

Les continents ne sont point restés en marge de cette préoccupation. En fait, Selon **Paul**

⁴¹ Bibliothèque Jeanne HERSCH, TEXTES AFRICAINS, Les instruments africains de droits de l'homme, http://www.aidh.org/Biblio/Txt_Afr/instr_81.htm (consulté en Juin 2007)

⁴² Wikipédia: L'encyclopédie Libre, http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_europ%C3%A9enne_des_droits_de_l'homme (consulté en juin 2007)

⁴³ PRI, 1995, Pratique de la prison : *du bon usage des règles pénitentiaires internationales*, La Haye, p.9

⁴⁴ PRI, 1995, Op. Cit., p. 125-135

⁴⁵ Id., *Les conditions de détention en Afrique*, Actes d'un séminaire panafricain, Kampala, Ouganda 19-21 Septembre 1996, Paris, PRI, 1997, p.175-185

⁴⁶ PRI, *Ibid.*, p.203-205

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou MBANZOULOU « les Règles pénitentiaires européennes font également référence à l'objectif de réinsertion des détenus dans plusieurs dispositions relatives au traitement du détenu »⁴⁷. En outre, la mise en œuvre du principe de réinsertion a amené les pays africains à organiser des séminaires et colloques. Il ressort de ces assises que l'Afrique s'intéresse « à l'ensemble des facteurs et mesures permettant la réinsertion sociale des détenus »⁴⁸

En ratifiant le pacte international relatif aux droits civils et politiques et la convention internationale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (**12 Mars 1992**) et en participant aux différentes conférences sur les conditions de détention en Afrique⁴⁹, le Bénin a accepté d'incorporer et d'appliquer les principes fondamentaux de ces textes.

Malgré son adhésion à ces diverses conventions internationales, les maisons d'arrêt « brillent éloquemment par leurs surpopulations inqualifiables et offrent piteusement des conditions dégradantes et inhumaines de vie,... »⁵⁰. En effet, la prison civile de Cotonou qui a une capacité d'accueil de quatre cents (400) détenus contient un effectif de mil six cents quatre vingt sept (1687) au début de l'année 2004⁵¹. Les conditions de détentions ne respectent pas non plus les règles minimales internationales et/ou africaines. En témoignent le rapport très sévère de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les conditions infra humaines nos lieux de détention en 2001⁵² et le rapport de la Commission créé par décret N° **2004-77 du 17 février 2004**⁵³. Il s'en suit que les prisonniers en général et les femmes détenues en particulier ne jouissent pas des droits fondamentaux de l'homme en prison (le droit au respect de la dignité humaine, le droit à l'épanouissement personnel et le droit à la santé)⁵⁴.

Pour preuve, à l'issue d'une pré-enquête réalisé dans le cadre de ce mémoire auprès de dix

⁴⁷ MBANZOULOU P., *La réinsertion sociale des détenus: de l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 33

⁴⁸ PRI, *Conférence panafricaine sur la réforme pénale et pénitentiaire en Afrique*, Ouagadougou, Burkina-Faso du 18-20 Septembre 2002, Paris, PRI, 2003 p. 163

⁴⁹ Le Bénin a participé au Séminaire panafricain à Kampala, Ouganda (19-21 Septembre 1996) et a la Conférence panafricain sur la réforme pénale et pénitentiaire en Afrique à Ouagadougou, Burkina-Faso (18-20 septembre 2002)

⁵⁰ NOUDEVIIWA F.-M., *Protection et promotion des droits de l'Homme en milieu carcéral Béninois* (non édité) 2005 p.3

⁵¹ Chiffres de la Direction l'administration pénitentiaire en mai 2004

⁵² OMCT, La violence étatique au Bénin, *Rapport alternatif présenté au comité des droits de l'homme des Nations Unies* (non édité) 2004, p. 42

⁵³ Par ce décret, le Chef de L'État crée une commission chargée d'inspecter les misons d'arrêt et locaux de garde-à-vue sur toute l'étendue du territoire national. Cette commission est précisément chargée :
-de détecter tous les cas arbitraires de garde-à-vue, de détention préventive et de violation des droits de la personne humaine dans les centres pénitentiaires et unités de gendarmerie et de police ;
-d'examiner l'application des règles carcérales dans lesdits centres ;
-de rechercher les causes de ces irrégularités et suggérer des approches de solutions.

⁵⁴ PRI, *Pratique de la prison : du bon usage des règles pénitentiaires internationales* Op. Cit. p.9

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou huit (18) prisonnières sur vingt sept (27) à la prison civile de **Porto-Novo**, il ressort qu'elles rencontrent non seulement les difficultés du commun des prisonniers (le manque d'activités culturelles, la carence de personnel qualifié,...) mais aussi elles vivent beaucoup mal l'incarcération à cause de cette fracture avec le monde extérieur.

En effet, cette coupure « *avec la vie sociale et avec son passé* »⁵⁵ marque une nouvelle vie avec ses semblables. La détenue intègre alors une « *société dans la société* »⁵⁶ qu'elle ne connaissait point, un groupe qui exercera sur elle une pression pour assurer le conformisme des opinions, des comportements et la cohésion de l'ensemble. Bref, elle intériorise cette sous-culture carcérale et commence à se comporter de diverses manières. Et elle deviendra une actrice dans l'espace social carcéral !

Bref, on constate que malgré les contraintes spatiales, temporelles, démographiques et sanitaires de la prison béninoise, les détenues arrivent généralement à supporter le poids de l'incarcération. De là, une préoccupation retient notre attention : **quels sont les facteurs explicatifs des comportements des détenues ?**

B – Hypothèses

De cette interrogation, nous émettons l'hypothèse suivante :

Les comportements des détenues sont dus aux facteurs psychologiques, personnels, sociologiques et situationnels.

Cette hypothèse est décomposée en hypothèses secondaires :

L'hypothèse 1 vise à montrer que les facteurs psychologiques déterminent le comportement :

H.1. 1 : les besoins déterminent le comportement ;

L'hypothèse 2 vise à montrer que les facteurs personnels déterminent le comportement :

H. 2. 1 : la personnalité et l'expérience déterminent le comportement ;

L'hypothèse 3 vise à montrer que les facteurs sociologiques déterminent le comportement :

H. 3. 1 : les groupes sociaux déterminent le comportement ;

H. 3. 2: La famille détermine le comportement;

L'hypothèse 4 vise à montrer que les facteurs situationnels déterminent le comportement :

H. 4. 1 : les facteurs structurels déterminent le comportement;

⁵⁵ ROSTAING C, *La relation carcérale: Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, 1997 p. 123

⁵⁶ Ibid., p.57

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

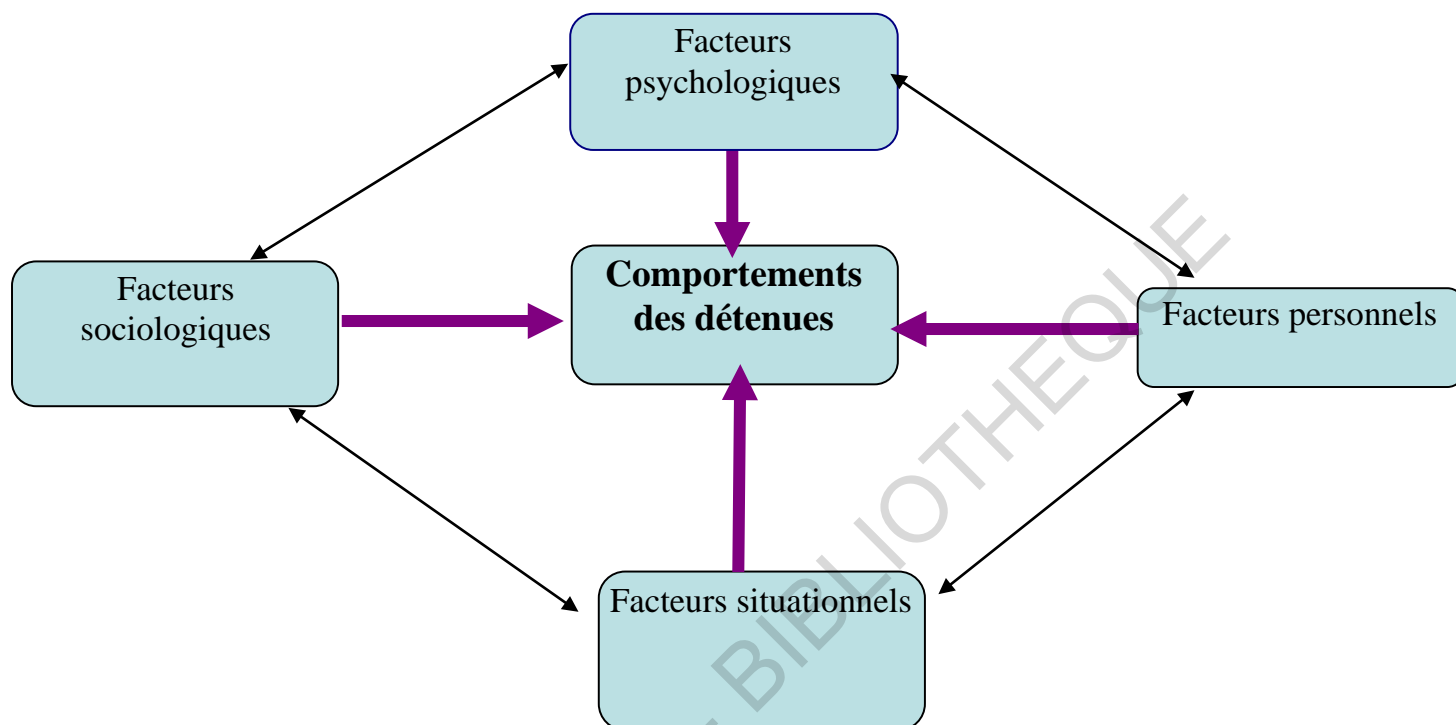
H. 4. 2 : les facteurs conjoncturels déterminent le comportement.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**DEUXIÈME PARTIE:
MODELE D'ANALYSE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Des facteurs variés influencent les comportements des détenues et interagissent. Le présent schéma définit quatre (04) facteurs de base qui affectent souvent les conduites des prisonnières: les facteurs psychologiques, sociologiques, personnels et les facteurs situationnels.



TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

**TROISIEME PARTIE:
MÉTHODOLOGIE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I / Champ de l'étude

A - Justification du champ de l'étude

Au départ nous avons prévu de mener nos investigations dans deux villes du Bénin : **Cotonou** et **Porto-Novo**. Mais au cours de notre pré enquête à la prison civile de Porto- Novo, nous avons constaté que les autorités des lieux ne nous permettront pas de bien faire notre travail car pour elles une heure d'enquête suffit pour faire un mémoire. Après plusieurs efforts infructueux pour les convaincre de changer d'avis, nous avons alors retenu la prison civile de Cotonou parce que non seulement Cotonou est la plus importante ville du Bénin (une ville cosmopolite), mais aussi parce que nous avons déjà effectués quelques mois de stages pédagogiques à la **DASJ**. Ce qui nous avait permis d'opérer des descentes régulièrement dans les quartiers des femmes et des enfants dans cette prison.

B - Présentation du champ de l'étude

La **PCC** est située à **Saint Jean** dans le quartier Bel Air. Couvrant une superficie de plus de 6000 m², elle a des murs de 6m environ de hauteur, coiffés de tessons de bouteilles et de pointes d'acier. Construite en Janvier 1952 pour remplacer celle sise au quartier Placodji devenue trop petite, la **PCC** est une maison centrale avec une capacité théorique de quatre cents (**400**) détenus, mais qui compte au moment de nos enquêtes mille huit cents soixante (**1860**) détenus. Pour ce qui est des infrastructures, elle détient une partie pour l'administration pénitentiaire, une cour externe pour les prisonniers et les différents quartiers.

En effet, l'espace réservé à l'administration est composé des bureaux du greffe, du régisseur, du gardien chef et de l'infirmier.

Ensuite, la cour des détenus comprend des lieux de cultes, une bibliothèque avec des revues et manuels d'histoire dirigée par un détenu, un « bibliothécaire ». Un marché s'anime régulièrement dans la cour où sont vendus des vivres et objets. Des métiers de dépannage, de bijouterie, de tailleurie et de cordonnerie y sont exercés au jour le jour. Enfin, les quartiers des détenus sont composés de chacun d'une cour interne et des salles. Nous observons:

*le quartier de haute sécurité pour des prisonniers jugés dangereux ;

*le quartier des détenus adultes de sexe masculin avec cinq bâtiments ;

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

*le quartier des prisonniers administratif avec deux bâtiments ;

*le quartier des détenus mineurs avec un bâtiment ;

*le quartier des femmes détenues (mineures et adultes) avec deux bâtiments. Le premier bâtiment est plus vieux que le second qui est construit nouvellement. Dans le quartier des femmes, se trouve aussi une cuisine avec des grands foyers traditionnels.

II / Instruments de recherche

Comme nous avons à étudier des facteurs explicatifs des comportements aux détenues de la PCC, deux outils de recherche ont été retenus : l'entretien semi-directif et l'observation non participante.

A- l'entretien semi-directif

Grâce à l'entretien semi directif, nous avons eu la chance d'avoir des données concernant notre thème de recherche auprès des incarcérées. Cet outil est construit à base des questions-guide qui s'appuient sur la documentation obtenue sur l'Internet, dans les centres de documentation, et acquise chez La Librairie Notre Dame et chez QUNO. Notre guide d'entretien est élaboré en fonction des thèmes cruciaux que nous aurons abordés:

- les facteurs psychologiques (les besoins) ;
- les facteurs personnels (la personnalité) ;
- les facteurs sociologiques (la famille et les groupes sociaux) ;
- les facteurs situationnels (les facteurs structurels et les facteurs conjoncturels).

Cette démarche vise non seulement à répertorier les facteurs qui déterminent les comportements des femmes, mais aussi à les expliquer. Cet outil a été choisi parce que les détenues sont pour la plupart des illettrées. Rappelons que notre mode de collecte des données est essentiellement basé sur la transcription manuelle, c'est-à-dire que nous avons transcrit les réponses au fur et à mesure que les sujets répondaient aux questions parce que l'usage du magnétophone nous

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou a été interdit.

B – L’observation non participante

L’observation non participante a été utilisée pour suppléer aux carences de la méthode de l’entretien semi-directif. Au fait, l’observation participante est « *une méthodologie à plein temps* »⁵⁷. Autrement dit, le chercheur doit intégrer 24h / 24 la société qu’il étudie pour connaître la vie quotidienne. Ce qui ne peut donc pas être appliqué dans le cas de notre champ d’étude. C’est pourquoi, nous avons opté pour l’observation non participante. Ici, nous observons les comportements et les modes de vie des détenues.

Cet état de chose nous a amené à utiliser la grille d’observation de **BALES**⁵⁸

III / Population cible

Dans le cas de notre recherche, nous avons retenu une seule population d’enquête: les prisonnières. En effet, nous avons choisi de recueillir l’avis des sujets de notre population parce qu’elles sont les victimes du système carcéral.

A - Critères d’inclusion

Pour constituer un échantillon représentatif, nous avons retenu cinq (05) critères: l’activité, la situation matrimoniale, le type de détenues, la mère détenue et la nationalité. Ainsi, nous avons:

*pour l’activité: activités collectives et activités individuelles;

*pour la situation matrimoniale: célibataires et mariées;

*pour le type de détenues: prévenues et condamnées;

*pour la mère détenue: avec enfant et sans enfant;

*pour la nationalité: béninoise et étrangère.

⁵⁷ FORTIN A. « *L’observation participante: au cœur de l’altérité* », in: *Les méthodes de la recherche qualitative* / sous la direction de DESLAURIERS Jean-Pierre, Québec, Presse Universitaire du Québec, 1987, 1987, p.21

⁵⁸ V. infra p.53-54

B - Critères d'exclusion

Notre population cible ne doit pas remplir les critères suivants :

- ne pas être une condamnée politique, celle-ci étant soumise à un régime spécial ;
- ne pas être une condamnée à perpétuité puisque les condamnées à perpétuité n'ont plus la chance de réintégrer la société ;
- ne pas avoir des troubles psychologiques, car les propos des personnes malades mentales ne sont pas crédibles.

IV / Échantillonnage et échantillon

La population de référence étant limitée dans un cadre bien clos (à cause de l'existence d'un seul quartier pour toutes les catégories de détenues), son accessibilité ne nous a donc pas posé de préoccupations majeures.

La technique d'échantillonnage utilisée est probabiliste stratifiée. En effet, cette technique est choisie parce que la prison (le quartier des femmes) est un lieu géographique bien délimité. Pour obtenir des résultats fiables, nous avons divisé la population en sous-population (strates). Ensuite nous avons effectué un échantillonnage probabiliste dans chaque sous-population. Les critères pour définir les strates sont suscités.

En définitive, nous avons interrogé dix détenues dans chaque strate soit au total, cinquante (50) sujets.

V / Traitement et analyse des données

A – Traitement des données

1) Entretien semi-directif

Le traitement des données de l'entretien consiste:

- à dépouiller tous les entretiens que nous avons faits;
- à procéder par catégorie à la transcription intégrale de tous les entretiens qui semblent représenter le point de vue de l'ensemble des personnes interrogées sur les différents thèmes;
- à souligner toutes les expressions et tous les mots clés qui présentent un intérêt certain pour la problématique du mémoire;
- à élaborer des items comme des formulations permettant de caractériser les dimensions, les notions ou les concepts importants évoqués par les personnes interviewées;
- à encoder les contenus par les lettres minuscules. Chaque codes est affecté d'un coefficient (1) pour l'apparition d'expression ou d'un thème identique et identifié à l'item correspondant;
- à quantifier la distribution des codes sur les thèmes suivant le sens des idées. Le nombre de fois qu'un code est apparu dans un discours est exprimé par sa fréquence;
- à établir des tableaux statistiques des dimensions d'analyse;
- à procéder à l'analyse des résultats.

2) Observation non participante

Elle consiste à:

- élaborer un tableau;
- inscrire verticalement les noms des différentes catégories de détenues;
- inscrire horizontalement les catégories de comportements significatifs dans la case correspondante à l'intersection du nom de l'individu et du comportement repéré;
- quantifier les observations;
- procéder à l'analyse des résultats

B – Analyse des données

La méthode qualitative est retenue pour l'analyse des données issues de l'entretien demi-directif et de l'observation non participante. Ainsi, pour le faire, nous avons veillé à la stabilité et à l'homogénéité des conditions de production des éléments à analyser

Les différents thèmes abordés ne sont que des supports qui nous ont permis de rechercher des paramètres qui nous intéressaient afin de bien conduire notre réflexion analytique. L'analyse des diverses réponses issues des entretiens et de l'observation non participante a permis d'avoir une vision globale sur les comportements des détenues et d'appréhender les raisons qui justifient les conduites des détenues. Ces réponses ont été relevées, codées, et hiérarchisées suivant leur fréquence d'apparition dans l'ensemble de l'entretien semi-directif et de l'observation non-participante. Cela nous a permis de répertorier celles qui reviennent le plus souvent et de les matérialiser sous forme de représentation graphique et de tableau.

VI / Les difficultés rencontrées

Au nombre des difficultés majeures rencontrées, il y a la lourdeur administrative qui s'est manifestée par le retard caractérisé de la part de l'administration Pénitentiaire pour la délivrance de la lettre d'autorisation.

En outre, sur le terrain, il y a la réticence des autorités de la prison à faciliter la collecte des données. Cette attitude a été surtout remarquée au niveau des autorités de la prison civile de **Porto-Novo** lors de notre pré enquête et de notre pré-test.

D'autre part, il faut souligner les difficultés liées à notre cadre d'étude (la prison) qui n'est pas un lieu où l'on peut se concentrer pour travailler. De plus on est tenu de rester vigilant puisqu'on ne connaît pas le degré de dangerosité des détenus.

**QUATRIÈME PARTIE:
RÉSULTATS**

I / Présentation des résultats de l'entretien

A – Les facteurs psychologiques

Les facteurs psychologiques

Les besoins

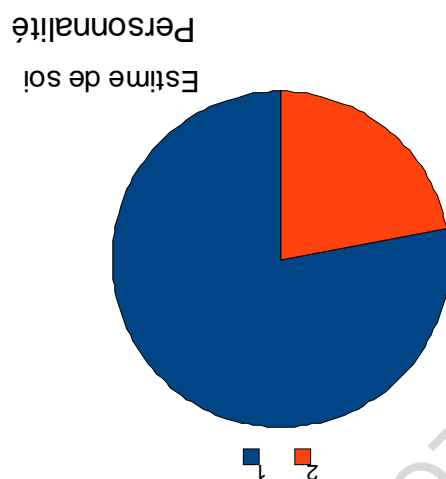


Nous constatons que sur les 50 sujets interrogés, 35 individus (ligne 1) reconnaissent que la prison leur permet de satisfaire des besoins: logement, eau, nourriture, sécurité,...

B – Les facteurs personnels

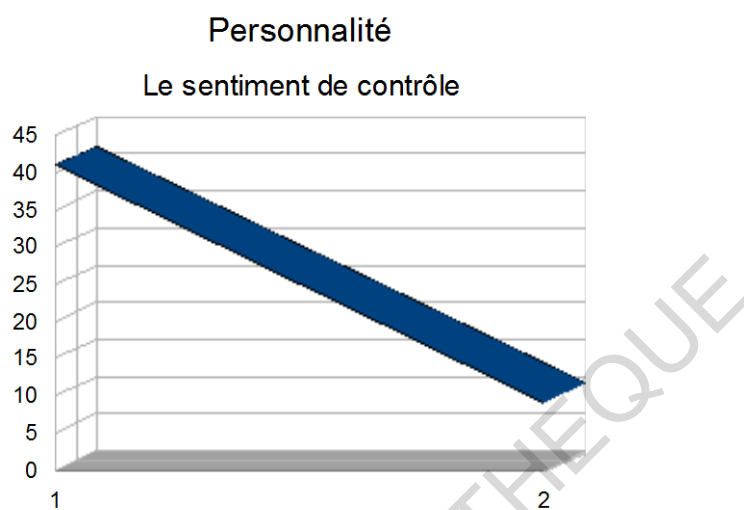
1) La personnalité

a• L'estime de soi



Ce graphique nous indique que 39 détenues n'ont pas d'estime de soi (1) et que seulement 11 en ont (2).

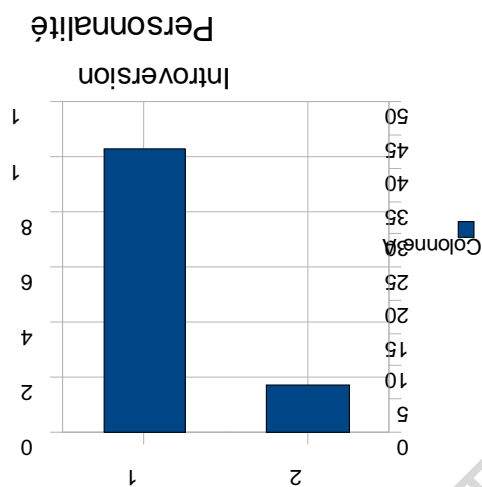
Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou
b• Le sentiment de contrôle



Parmi les 50 individus questionnés, 41 ne possèdent pas le sentiment de contrôle, c'est-à-dire qu'elles se disent qu'elles ne sont pas responsables de ce qui leur est arrivé, qu'elles ne se fixent pas d'objectifs quotidiennement et qu'elles confient tout dans "les mains du destin"(Sic). Par contre, 9 d'entre elles en possèdent.

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou
C• L'introversion/l'extraversion



86% des sujets de notre population d'enquête sont des introverties (1) et 14% sont des extraverties (2).

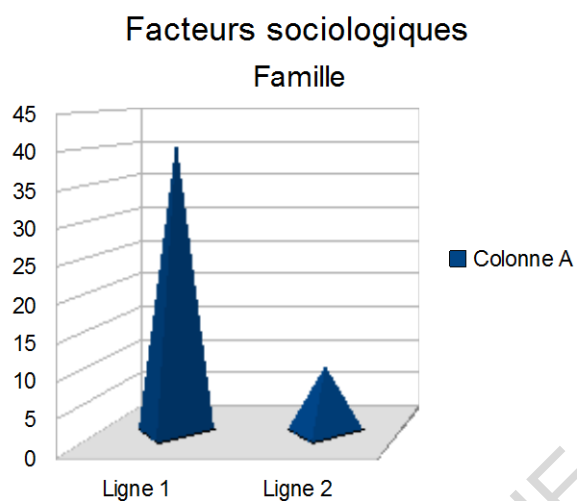
C – Facteurs sociologiques

1) Les groupes sociaux



70% des détenues de notre population d'enquête affirment que les groupes sont formés sur la base de nationalité, d'amitié ou de voisinage (Ligne 1). 18% d'entre elles forment des groupes en fonction du travail (Ligne 2) et 12% des groupes sont constitués en fonction de référence (Ligne 3).

2) La famille



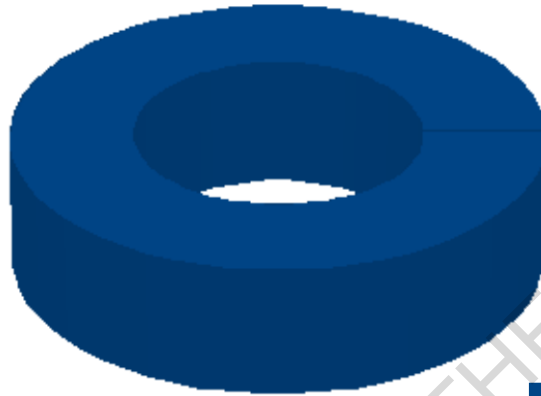
Le graphique suivant nous révèle que 41 des individus ne reçoivent pas le soutien de leur famille (1). Les autres en reçoivent (2).

D - Les facteurs situationnels

1) Les facteurs structurels

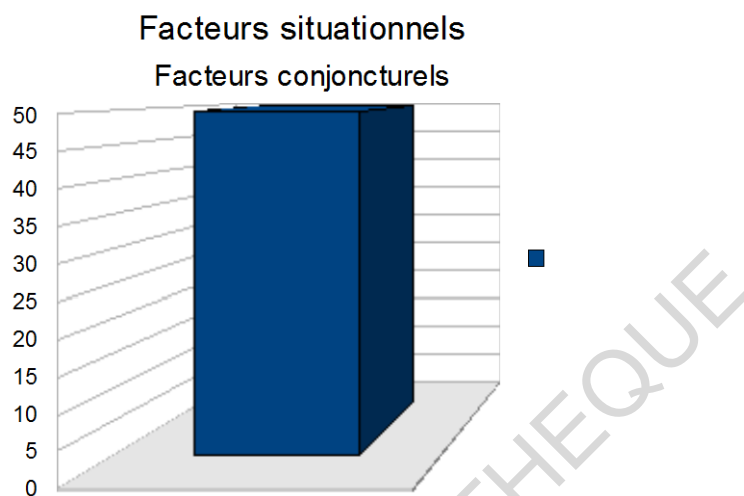
Facteurs situationnels

Facteurs structurels



La totalité des détenues reconnaissent que les facteurs structurels (cellule, alimentation, règlement intérieur, ...) affectent leur comportement.

2) Les facteurs conjoncturels



Tout comme les précédents facteurs, les facteurs conjoncturels c'est-à-dire les facteurs par période (le parloir, la correspondance, l'isolement,...) affectent la manière de se comporter des détenues.

II / Présentation des résultats de l'observation non participante

A – L'observation du bureau des détenues

Dimensions ou comportements	Dimension affective positive			Dimension affective négative			Dimension intellectuelle		
	Comportement solidaire	Satisfaction, détente	Adhésion	Mutisme ou désapprobation	Tension	Agressivité	Donner ou demander une direction	Donner ou demander une opinion	Donner ou demander une information
Chef bâtiment	*	*	*				*	*	*
Adjointe		*	*				*	*	*
Chef hygiène				*	*	*	*	*	*

Le présent tableau nous indique ce qui suit:

- ◆ le chef bâtiment a des comportements positifs et intellectuels;
- ◆ quant à son adjointe, elle possède les mêmes types de comportement que son supérieur à l'exception de la solidarité;
- ◆ le chef hygiène a des comportements négatifs et intellectuels

B – L'observation des autres détenues

Dimensions ou comportements	Dimension affective positive			Dimension affective négative			Dimension intellectuelle		
	Comportement solidaire	Satisfaction, détente	Adhésion	Mutisme ou désapprobation	Tension	Agressivité	Donner ou demander une direction	Donner ou demander une opinion	Donner ou demander une information
Détenues menant activités collectives	*	*	*				*	*	*
Détenues menant activités individuelles					*	*			
Détenues mariées	*	*	*				*	*	*
Détenues célibataires	*	*	*				*	*	*
Détenues prévenues				*	*	*			
Détenues condamnées	*		*						
Détenues béninoises	*	*	*				*	*	*
Détenues étrangères	*		*	*	*	*	*	*	*
Détenues avec enfant	*		*	*	*	*	*	*	*
Détenues sans enfant	*	*	*				*	*	*

Ici, nous constatons que les détenues menant des activités collectives, les mariées, les célibataires, les détenues sans enfants et les béninoises ont des comportements positifs et intellectuels. Les prisonnières étrangères et celles incarcérées avec leur enfant possèdent tous les types de comportements seulement elles ne sont pas détendues. Enfin, quant à celles qui préfèrent travailler seules, elles ont un comportement négatif.

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

**CINQUIÈME PARTIE:
ANALYSE ET
DISCUSSIONS**

Au terme des résultats présentés ci-dessus, il apparaît que la majorité des détenues sont des

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou femmes déshéritées, en témoigne le premier graphique sur les besoins. En effet, en se référant à la théorie de la hiérarchisation des besoins de **MASLOW**⁵⁹, nous dirons que la prison remplit plus ou moins les fonctions physiologiques (besoins de nourriture, d'eau, de toit,...), les fonctions de sécurité (protection contre les menaces⁶⁰...), les fonctions d'appartenance (besoins de camaraderie ou d'amour), les fonctions d'estime (besoins de considération, d'épanouissement,...) et les fonctions d'accomplissement personnel (accepter sa condition personnelle). L'approche éthologique du comportement étudiée plus haut se justifie dans ce cas. On peut donc conclure que la majorité des femmes sont incarcérées pour des fautes de subsistance⁶¹. Pour preuve, la majorité (41 détenues) ne reçoit pas de soutien familial (Cf. le graphique sur la famille).

Par ailleurs, l'absence de soutien familial a forcément une influence sur la personnalité des détenues. En effet, celles qui manquent de ce soutien sont généralement des introverties (l'introversion est une tendance de l'esprit à se tourner vers lui-même⁶²...) qui sont pour la plupart des détenues avec enfant, des mariées et des étrangères comme nous le montre la grille d'observation n°2. Au fait, les détenues avec enfant sont des "renfermées" car elles se soucient fortement de leurs conditions et de celles de leur enfant. Elles doivent se nourrir et nourrir leur enfant. Or l'administration pénitentiaire ne prévoit pas « *des allocations supplémentaires de nourriture pour les enfants,...* » (**MARGOLIS 2002**).

L'introversion des détenues mariées peut s'expliquer par le fait que les maris abandonnent le plus souvent leur épouse incarcérée: « *Mon mari m'a abandonnée* » (une détenue mariée). Pour ce qui est de l'introversion des détenues étrangères, cela trouve sa raison dans la non maîtrise de la langue dominante parlée en prison. Il y a donc difficulté de communication. Ce qui confirme les comportements négatifs et intellectuels de ces dernières (les étrangères).

D'un autre côté, l'observation non-participante nous a révélé que l'approche behavioriste transparait lorsque nous analysons les comportements des membres du bureau. En effet, le chef bâtiment a un comportement affectif positif, c'est-à-dire qu'elle sait apporter le réconfort à ses pairs, qu'elle est détendue et qu'elle adhère au groupe. Cet état de chose s'explique par le fait que pour élue, il faut:

- × être une condamnée;

⁵⁹ HELLRIEGEL et al, *Management des organisations*, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, 1ère Édition-9è tirage, 2002, p. 162-164

⁶⁰ Cf. les fonction de la prison cité plus haut (p.16-17)

⁶¹ Cf. les causes de l'incarcération de la femme citées plus haut (p.18-19)

⁶² Hellriegel& al, *Op. Cit.*, p.50

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

- * avoir une ancienneté carcérale de deux (02) ans au moins;
- * être lettrée.

Autrement dit, la condamnée qui a déjà passé deux années dans ce milieu, connaît plus ou moins ses réalités.

Toujours avec l'observation, nous avons remarqué que le bureau adopte des comportements intellectuels. En d'autres termes, le bureau donne des directions au groupe, propose des objectifs, émet des opinions (ou en demande) et donne des informations (ou en demande). Un tel comportement est dû au milieu carcéral qui est fait de d'autorité pour changer les hors-la-loi: « *l'autorité est incontestablement efficace pour peser sur les comportements* »⁶³.

Dans cette même perspective, le comportement agressif du chef hygiène trouve son explication dans le fait que la prison est d'abord un lieu où règne l'insalubrité⁶⁴. Pour cela, les détenues pouvaient avoir tendance à recopier cette sale attitude car « *le fait pour un individu d'être dans un groupe ou dans une foule éveille ou suscite en lui des attitudes partagées avec d'autres qui ne seraient pas manifestées en dehors de la situation collective.* »⁶⁵. Et pour proscrire une telle conduite, la chargée d'hygiène est tenue d'être violente envers ses collègues qui n'observent pas les règles élémentaires d'hygiène: « *Être prisonnière ne signifie pas être sale. La femme doit se maintenir propre et belle* » (le chef hygiène). Bref, « *l'incarcération doit, en principe, être subie dans des "conditions satisfaisantes d'hygiène et de salubrité", tant en ce qui concerne l'entretien et l'aménagement des bâtiments que l'application des règles de propreté individuelle* »⁶⁶.

En outre, les facteurs situationnels expliquent parfois le comportement violent du chef hygiène. En effet, c'est par exemple le règlement intérieur qui lui donnent un tel pouvoir. Bref, on assiste à une influence d'une minorité de détenues actives dans un groupe. En d'autres termes, selon **MOSCOVICI**⁶⁷, trois conditions doivent être remplies pour parler de l'influence des minorités actives:

- le groupe minoritaire pour être influent doit émettre une image de confiance et de solidarité;
- il doit être perçu comme autonome et indépendant;

⁶³ Robert-Vincent JOULE, 1999, La construction sociale de la personne, p.233

⁶⁴ Cf. la problématique

⁶⁵ TAPIA C. & ROUSSAY P., *Les attitudes: questions-exercices-corrigés-exemples*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 1991, p.28

⁶⁶ OIP, *Le nouveau guide du prisonnier*, ED. Ouvrières, France, 2000, p.130

⁶⁷ MOSCOVICI S., *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, 1979

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

- il doit être efficace à travers l'unanimité de ses membres, de la cohérence des prises de décision.

Ainsi, le bureau des détenues remplit ses conditions dans la mesure où la grille d'observation nous montre qu'il est solidaire (cf. les comportements positifs), qu'il est autonome et indépendant (cf. les comportements intellectuels) et que leurs décisions sont unanimes. En définitive, *la théorie classique de Pavlov* se justifie.

Avec les deux derniers graphiques de notre résultat, nous voyons clairement que les détenues attribuent la modification de leurs comportements aux facteurs situationnels. Cette attitude des détenues peut être expliquée par la *psychologie naïve* de **HEIDER FRITZ**⁶⁸. En effet, cette thèse de l'attribution causale repose sur « *l'amalgame que fait l'individu entre l'acte et l'acteur, entre l'évènement et ses causes* »⁶⁹. Autrement dit, les prisonnières attribuent des causes stables (les facteurs structurels et conjoncturels) aux comportements changeants. Ainsi, elles n'oseront pas à assumer leur responsabilité. C'est ce qui justifie le manque d'estime de soi chez la plupart des détenues (Cf. *graphique n°2*).

La grille d'observation des autres détenues nous fournit assez d'informations sur les comportements. En effet, les comportements affectifs et intellectuels des femmes exerçant des activités en commun (couture, ...) des mariées, des célibataires, des béninoises et des femmes sans enfant se justifient par le fait qu'elles arrivent à noyer leur désagrément causé par l'incarcération dans la vie du groupe: « *Je n'aime pas ce que je fais, mais je me sens bien avec les autres. En groupe, on parle de tout et de rien et on se fait d'amies.* » (Une détenue). De plus, ces comportements confirment bien le graphique n°1 qui stipule que la prison satisfait des besoins.

Enfin, voyons les comportements des condamnées et des prévenues. En fait, les premières ont une conduite positive et intellectuelle dans la mesure où qu'elles savent déjà leur sort, c'est-à-dire qu'elles connaissent leur durée d'incarcération. Ainsi, elles ne sont plus dans l'angoisse provoquée par la méconnaissance de leur durée de détention. Il y a donc *conformité*.

En réalité, « *un individu se conforme lorsqu'il modifie sous la pression d'un groupe ses attitudes ou comportements pour adopter les attitudes et les comportements prescrits par le groupe* »⁷⁰. Et c'est justement ce qui s'est passé avec les condamnées.

⁶⁸ HEIDER F., *The psychology of interpersonal relations*, New York, Wiley and Sons, 1958

⁶⁹ TAPIA C. et ROUSSAY P. *Op. Cit.* p.67

⁷⁰ TAPIA C. & ROUSSAY P. *Op. Cit.* p.55

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

Par contre, les prévenues sont en proie au mutisme, à la tension et à l'agressivité car elles ignorent leur sort. Elles vont même jusqu'à vouloir se rebeller contre l'ordre établi. Il s'agit de la *réactance*⁷¹. En effet, un individu est en état de réactance lorsqu'il affiche et développe des comportements à l'antipode de ceux attendus de la source de la pression sociale. Les causes de cette réactance sont l'attachement que le sujet porte à son indépendance et l'envie folle d'exprimer son identité personnelle. Et pour ne pas laisser les prévenues faire leur loi, les facteurs structurels (l'isolement par exemple) sont là pour contraindre à se discipliner. Il s'agit donc du conditionnement classique qui « *est le processus par lequel les individus acquièrent des réflexes comportementaux.* »⁷².

En définitive, les comportements des détenues peuvent être expliqués suivant deux grands facteurs (les facteurs internes et les facteurs externes) et qui peuvent être étudiés selon les différentes approches de l'étude comportementale.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁷¹ BREHM J.W., *Atheory of Psychological reactance*, New York Academic Press, 1966

⁷² Hellriegel & al, 2002, *Management des Organisations, Op.Cit.* p. 128

CONCLUSION

Au total, il est à retenir que nous avons structuré notre recherche en cinq grandes parties. En effet, dans la première partie, nous avons évoqué les différentes approches du comportement humain, faire un état de connaissance sur la prison et la femme en détention, élaboré notre problématique et présenté notre hypothèse. Après cette étape et comme l'exige tout travail scientifique, nous avons dévoilé notre modèle d'analyse. La troisième partie de notre travail a pris en compte la méthodologie c'est-à-dire, ici, il a été question de la technique adoptée pour mener à bien étude. Après la présentation des résultats, nous avons pris soin de faire l'analyse et de discuter ces résultats.

Ainsi donc, notre recherche avait pour objectif d'expliquer les facteurs des comportements des détenues de la PCC. Pour cela, nous avons formulé notre hypothèse selon laquelle *Les comportements des détenues sont dus aux facteurs psychologiques, personnels, sociologiques et situationnels.*

Au terme de nos recherches sur le terrain, nous pouvons conclure que bon nombres de facteurs influencent le comportement des femmes en prison. Notre hypothèse est donc vérifiée.

De là, les objectifs de notre étude sont atteints.

En définitive, les autorités à divers niveau doivent mieux saisir ces facteurs pour une meilleure définition de politique de réinsertion des femmes enfermées.

Toutefois, il serait prétentieux de dire que notre travail est exempte d'insuffisances. En effet, étudier les comportements de l'homme revient à étudier l'homme en général. Ce qui est encore plus difficile lorsqu'il s'agit de comprendre les causes des conduites des prisonnières. Ainsi, pour une meilleure explication des facteurs des comportements des détenues, il faut aborder:

-Les facteurs psychologiques:

- les attentes;
- les motivations;
- les freins;
- les attitudes;
- les risques.

-Les facteurs personnels:

- les caractères socio-économiques;
- les modes de vie / les styles de vie;

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

- l'expérience
- la perception.
 - Les facteurs sociologiques:
- les classes sociales
- la culture.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

- ADODKO M., *Réflexion sur les problèmes liés à l'application du principe de la rééducation par le travail et à la réinsertion sociale des détenus condamnés de la prison civile de Cotonou*. Mémoire de fin de formation. ENAS / UAC, Cotonou, 2000
- ATWOOD Jane Evelyn, *Trop de peines: femmes en prison*, Paris, Albin Michel, 2000.
- BALICCO Christian, *Les méthodes d'évaluation en ressources humaines: la fin des marchands de certitude*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 1997, p.23-169.
- BERTRANT M. A.,
- CARDI C., « Trajectoires des femmes incarcérées : Prison, ordre social et ordre sexué », pp.41-68 *Les cahiers de la sécurité*, 1er trimestre 2006, INHES, n°60
- COMBESSIE Philippe, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 2004.
- DOISE William et al, *La construction sociale de la personne*, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 1999.
- DUBY G. et PERROT M., *Histoire des femmes: le moyen âge*, Paris, Plon, Tome 2, 1987.
- FORTIN André, « L'observation participante: au cœur de l'altérité », p.23-32 in: *Les méthodes de la recherche qualitative /* sous la direction de DESLAURIERS Jean-Pierre, Québec, Presse Universitaire du Québec, 1987.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir: naissance de la prison*, France, Gallimard, 1975
- FRAGNIÈRE Jean-Pierre, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1996.
- FRIZE Nicolas, *Le sens de la peine: État de l'idéologie carcérale*, Clemecy, Leo Scheer, 2004.
- GRAWITZ M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11ème Édition, 2001.
- GUILLIEN R. et VINCENT J., *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2001
- HELLRIEGEL et al, *Management des organisations*, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, 1ère Édition-9è tirage, 2002, p. 40-58, p. 126-145.

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

- JOULE R.-V., *La construction sociale de la personne*
- MBANZOULOU Paul, *La réinsertion sociale des détenus: de l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- NOUDEVIIWA F.-M., *Protection et promotion des Droits de l'Homme en milieu carcéral béninois*, 2005.
- NTSILA Awa Aimée, *Changer la prison au Congo*, Brazzaville, CCF, 1996.
- OIP, *Le nouveau guide du prisonnier*, France, Les Éditions de l'Atelier / Éditions Ouvrières, 2000.
- OMCT, *La violence étatique au Bénin, Rapport alternatif présenté au comité des droits de l'homme des Nations Unies* (non édité) 2004.
- PRI, *Conférence panafricaine sur la réforme pénale et pénitentiaire en Afrique*, Ouagadougou, Burkina-Faso du 18-20 Septembre 2002, Paris, PRI, 2003.
- PRI, *Le contrôle des conditions de détention dans les prisons d'Europe*, Actes d'un colloque européen tenu à Marly-le-Roy, France du 25 au 27 Octobre 1996, Paris, PRI, 1997.
- PRI, *Les conditions de détention en Afrique*, Actes d'un séminaire panafricain, Kampala, Ouganda 19-21 Septembre 1996, Paris, PRI, 1997.
- QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Luc Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2^e Édition, 1995.
- ROBERTSON Oliver, *Parents en prison: les effets sur leurs enfants*, Genève, QUNO, 2007.
- ROSTAING Corine, *La relation carcérale: Identité et rapport sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, Presse Universitaire de France, Collection « Le lien social », 1997.
- SCHACHTEL Martine, *Femmes en prison: dans les coulisses de Fleury-Mérogis*, Paris, Albin Michel, 2000.
- TAPIA Claude et ROUSSAY Pascal, *Les attitudes: questions-exercices-corrigés-exemples*, Paris, Les Éditions d'Organisation, 1991.
- TOWNHEAD Laurel, *Femmes en détention provisoire: les conséquences pour leurs enfants*, Genève, QUNO, 2007.
- TOWNHEAD Laurel, *Femmes en prison et enfants de mères emprisonnées: développements*

TESSY Marcis

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou récents dans le système de droits humains de Nations-Unies, Genève, QUNO, 2006.

- TRINQUIER C., *Femmes en prison*, Paris, Le cherche midi, 1997.
- ZANNA Omar, « *Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral* », p.39-44 in: *Analyses et réflexions sur les pratiques corporelles d'aujourd'hui* / sous la direction de BEDHIOUFI Hafsi, Tunisie, CDR.ISSEP, 2004.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Guide d'entretien à l'endroit des détenues

Dans le cadre de notre mémoire de fin de formation en **Jeunesse et Animation (option andragogie)**, nous avons choisi comme thème de mémoire "facteurs explicatifs des comportements des détenues de la PCC". Pour cela, nous aimerions vous poser quelques questions et nous vous remercions d'avance de votre entière collaboration.

FACTEURS PSHOLOGIQUES (Les besoins)

1. Croyez-vous (pensez-vous) que la prison règle des besoins de nourriture, d'eau, de maison?
2. Sentez-vous en protection ici?
3. Avez-vous le sentiment d'être admis par le groupe?
4. Êtes-vous respectées par vos paires?
5. Avez-vous le sentiment d'être réalisée?

FACTEURS PERSONNELS (la personnalité)

Estime de soi

1. Estimez-vous heureuse ici?
2. Quelle idée faites-vous de vous même en tant que détenue?
3. Quelle opinion avez-vous de vous en tant que détenue?

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou
Sentiment de contrôle

1. Êtes-vous responsable ce qui vous est arrivé? Pourquoi?
2. Fixez-vous d'objectifs quotidiennement? Si oui, comment?
3. Avancez-vous dans la vie grâce à la chance?

Introversion / extraversion

1. Êtes-vous sensible aux sentiments personnels de vos collègues?
2. Êtes-vous attirées vers les autres?
3. Êtes-vous attirées vers les activités de groupe?
4. Aimerez-vous rester dans un milieu calme ou bruyant? Pourquoi?

FACTEURS SOCIOLOGIQUES (les groupes sociaux et la famille)

1. Sur quelle base nouez-vous des amitiés ici?
2. Comment se manifestent vos amitiés ici?
3. Vous arrive-t-il d'imiter vos collègues? Pourquoi?
4. Avez-vous le soutien de votre famille?

FACTEURS SITUATIONNELS (structurels et conjoncturels)

1. Pensez-vous que le règlement intérieur, la cellule, les horaires, l'alimentation, le travail, les mesures de contrôle,...affectent vos comportements?
2. Pensez-vous que le parloir, la correspondance, l'isolement,...affectent vos comportements?

TABLE DES MATIERES

Désignation	Pages
Résumé	2
Avant-propos	3
Dédicace	4
Remerciements	5
Sigles et abréviations	6
Sommaire	8
Introduction	10
Première partie: étude théorique	12
I / État des connaissances sur le comportement humain	13
A – Approche éthologique du comportement	13
B- Approche behavioriste	13
C – Approche cognitiviste	14
D – Approche psychanalytique	15
II / État des connaissances	16
A – Sur la prison	16
1) <i>Les objectifs de la prison</i>	16
2) <i>Certains aspects spécifiques de la vie carcérale</i>	17
B - État de la question sur l'enfermement de la femme	18
1) <i>Quelques causes de l'incarcération de la femme</i>	18
2) <i>Quelques conséquences de l'incarcération de la femme</i>	19
3) <i>Des solutions pour améliorer les conditions de détention féminine</i>	21
C - Revue critique de littérature	22

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

1) Problèmes généraux de la prison	22
2) Réflexions sur la prison (ou la peine)	24
3) Incarcération féminine	25
III / Problématique et hypothèses	27
A- Problématique	27
B – Hypothèses	29
Deuxième partie: le modèle d'analyse	31
Troisième partie: méthodologie	33
I / Champ de l'étude	34
A - Justification du champ de l'étude	34
B - Présentation du champ de l'étude	34
II / Instruments de recherche	35
A- l'entretien semi directif	35
B – L'observation non participante	36
III / Population cible	36
A - Critères d'inclusion	36
B - Critères d'exclusion	37
IV / Échantillonnage et échantillon	37
V / Traitement et analyse des données	38
A – Traitement des données	38
1) Entretien semi-directif	38
2) Observation non-participante	38
B – Analyse des données	39
VI / Difficultés rencontrées	39

Quelques Facteurs explicatifs des comportements des prisonnières de la Prison Civile de Cotonou

Quatrième partie: Résultats	40
I / Présentation des résultats de l'entretien	41
A – Les facteurs psychologiques	41
B – Les facteurs personnels	42
1) La personnalité	42
a° L'estime de soi	42
b° Le sentiment de contrôle	43
C° L'introversion/l'extraversion	44
C – Facteurs sociologiques	45
2) Les groupes sociaux	45
3) La famille	46
D - Les facteurs situationnels	47
2) Les facteurs structurels	47
3) Les facteurs conjoncturels	48
II / Présentation des résultats de l'observation non participante	49
A – L'observation du bureau des détenues	49
B – L'observation des autres détenues	50
Cinquième partie: analyse et discussions	51
Conclusion	56
Bibliographie	58
Annexes	61
Tables des matières	63